

Protection sociale pour les travailleuse·eur·s de l'informel : tendances et changements

Enregistrement : concepts clé, approches et stratégies pour inclure les travailleuse·eur·s de l'informel

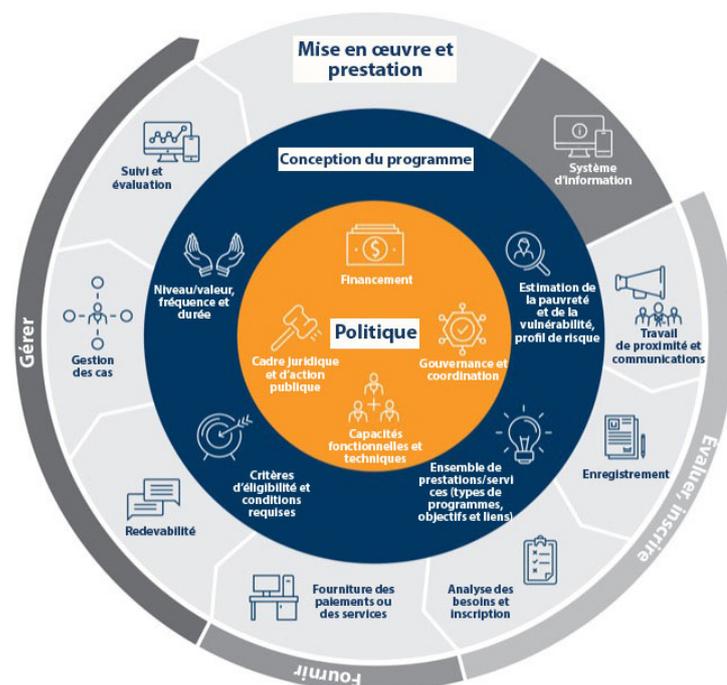
Introduction

Dans cette note d'information, nous examinons les débats actuels sur les stratégies, les défis et les opportunités en matière d'enregistrement dans le cadre de la protection sociale. D'abord, nous présentons les concepts clé, les approches et les débats sur l'enregistrement et sa place dans l'ensemble du système de protection sociale. La deuxième section met en relief les stratégies d'enregistrement de base, y compris le travail de proximité et la sensibilisation. Nous analysons les méthodes à la demande, les recensements par balayage et d'autres méthodes utilisant des données existantes. Puis, nous passons aux approches innovantes de l'enregistrement, où nous observons quels sont les défis et les possibilités de la numérisation et ce que nous pouvons apprendre des réponses numériques à la crise de la COVID-19. Enfin, nous clôturons la note en explorant les défis auxquels font face les travailleuse·eur·s de l'informel pour être inclus·e·s dans les systèmes d'enregistrement et les différentes politiques mises en œuvre afin d'enregistrer ces travailleuse·eur·s en particulier.

Enregistrement : concepts clé et débats

L'enregistrement est une pièce fondamentale de tout système de protection sociale. Il s'agit de la première étape de l'identification des personnes et des familles concernées par le système de protection sociale, ce qui permet de savoir qui sont les personnes bénéficiaires potentielles, combien elles sont, où elles se trouvent, etc. Ce processus consiste généralement en plusieurs étapes : prise de contact, implication des personnes bénéficiaires potentielles, collecte d'informations sur les caractéristiques, les besoins et les conditions de ces personnes, puis enregistrement et vérification de ces informations (Barca et Mejia 2023 ; Lindert et al. 2020). L'enregistrement est la première étape de la chaîne de la mise en œuvre de la protection sociale, à laquelle suivent l'inscription, la prestation, la gestion et l'évaluation (Lindert et al. 2020). Il est particulièrement important pour les personnes les plus vulnérables de la société –notamment les personnes extrêmement pauvres, mais aussi les travailleuse·eur·s de l'informel–, car des systèmes d'enregistrement solides accroissent la visibilité et permettent au gouvernement de répondre aux besoins des personnes après un événement ou un choc.

Si l'on considère la protection sociale comme un « système solaire » (Barca et Mejia 2023), l'enregistrement se situe dans l'orbite extérieure de ce que l'on appelle les « systèmes de prestation ». Il s'agit des fonctions administratives nécessaires pour fournir la bonne prestation à la bonne personne, au bon endroit, à celles et ceux qui en ont besoin. Pour ce faire, les gouvernements s'appuient généralement sur trois types de registres : les registres sociaux, les registres uniques et les registres des bénéficiaires.

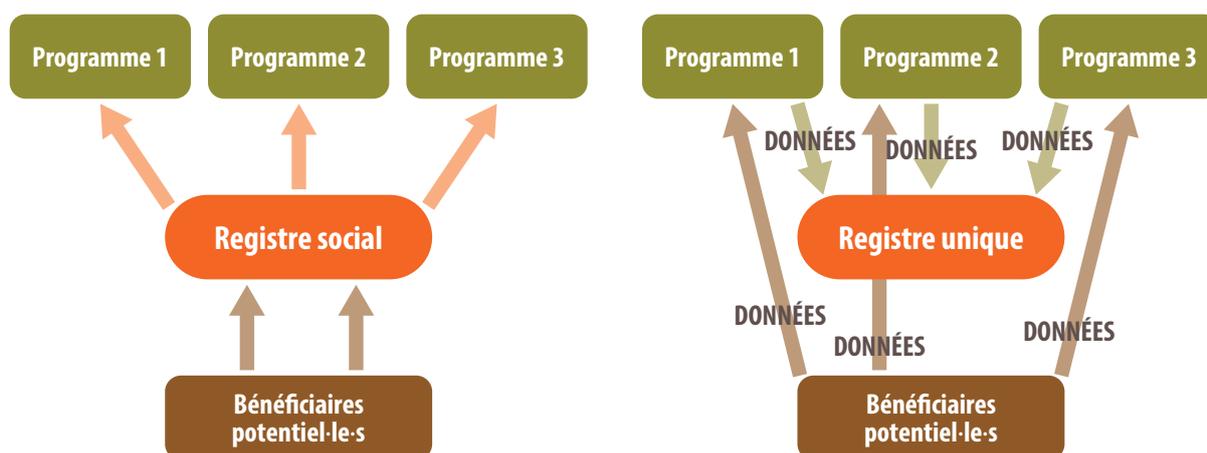


Source: Barca et Mejia (2023)

Les registres sociaux sont des bases de données de ciblage unifiées qui fournissent des informations sur les individus ou les ménages potentiellement éligibles et qui peuvent être utilisées pour sélectionner les bénéficiaires de programmes d'aide sociale ciblés sur la pauvreté (Chirchir et Farooq 2016). Ces registres recueillent des informations pertinentes sur les personnes potentiellement bénéficiaires et excluent celles qui ne correspondent pas aux critères. Ils classent souvent les ménages du plus pauvre au plus riche, et les programmes axés sur la pauvreté peuvent utiliser ce classement pour sélectionner leurs bénéficiaires. Dans de nombreux pays en voie de développement, tels que l'Indonésie, le Pakistan et la Colombie, les données recueillies dans les registres uniques sont principalement destinées aux évaluations de la pauvreté dans le cadre des programmes de protection sociale de type filet de sécurité (Chirchir et Farooq 2016).

Les registres uniques sont des plateformes dans lesquelles les informations provenant de toutes les bases de données gouvernementales sont rassemblées. Ces registres peuvent être utilisés comme un outil de surveillance par les gouvernements et peuvent agir comme un point nodal d'information, permettant des liens entre les programmes individuels et d'autres bases de données externes qui peuvent jouer un rôle dans les politiques sociales, telles que le système fiscal, les registres d'état civil et les bases de données sur les handicaps (Chirchir et Farooq 2016). La Banque mondiale, cependant, utilise le terme « registre unique » (*single registry*) pour se référer à un type particulier de registre social qui sert à plusieurs programmes (d'autres pays peuvent les nommer « registre unifié » ou autres). Quelque que soit le terme choisi, plusieurs registres peuvent coexister dans un pays, et la dénomination montre souvent que, alors que le registre social peut servir de passerelle à plusieurs programmes, d'autres programmes peuvent quand même mettre en place leurs propres systèmes parallèles d'enregistrement et d'éligibilité (Leite et al. 2017).

Les registres des bénéficiaires sont les listes des bénéficiaires d'un programme en particulier. Ils se distinguent des registres sociaux par leurs buts, leur portée démographique et leurs fonctions. Alors que les registres sociaux comprennent des informations sur toutes les personnes candidates et soutiennent les fonctions « passerelles » telles que l'admission, l'enregistrement et la détermination de l'éligibilité, les registres des bénéficiaires ne comprennent que les informations des personnes inscrites dans des programmes spécifiques dans le but de soutenir la gestion des bénéficiaires et des bénéfices. D'autres éléments incluent généralement des systèmes d'administration des bénéfices, des systèmes de règlement des plaintes, des systèmes de gestion des cas et des systèmes d'identification unique (Leite et al. 2017).



Source: Élaboration des auteur-e-s

Certains pays peuvent avoir un registre social, mais non pas un registre des bénéficiaires ; dans d'autres, il peut se passer l'inverse, et certains peuvent en avoir les deux. Par exemple, le Brésil a développé son registre social, *Cadastro Único* (CadÚnico, ou Registre unifié), pour coordonner les bénéfices et les bénéficiaires de plusieurs programmes, mais il n'y a pas de registre des bénéficiaires. Ce registre unifié permet au Brésil d'évaluer la demande de programmes sociaux en décrivant les besoins spécifiques et les conditions de plusieurs groupes de la population. L'Afrique du Sud possède un registre des bénéficiaires, le National Integrated Social Information System (NISIS, ou Système national intégré d'information sociale), mais non pas un registre social. Ceci permet à l'Afrique du Sud de surveiller et coordonner « l'offre » de programmes sociaux, en analysant les vides et les chevauchements dans

la couverture des principaux paquets de bénéfices et services qui pourraient être adaptés aux besoins récurrents des groupes identifiés et décrits. Le Chili et la Turquie disposent des deux types de registres, ce qui leur permet de combiner l'évaluation de « l'offre » et celle de la « demande » au moment de concevoir des politiques de protection sociale (Leite et al. 2017). Au Chili, ces registres sont à la base de 80 programmes différents (Banque mondiale 2015).

Les registres sociaux connaissent un certain nombre de contestations. Voici les critiques principales :

- Ces registres, bien que présentés comme contribuant à un large éventail d'objectifs de politiques sociales, sont en fait utilisés principalement comme outils de ciblage de la pauvreté, sans tenir compte des preuves montrant leur incapacité à identifier avec précision les niveaux de pauvreté. (Kidd et Sibun 2020). L'un des principaux défis est de savoir quelles méthodologies quantitatives (tests indirects de revenus) sont appliquées aux informations contenues dans les registres sociaux pour estimer la richesse ou le revenu des personnes ou des ménages afin de déterminer qui se situe en dessous des seuils de pauvreté.
- L'utilisation de registres sociaux combinée à des programmes contre la pauvreté fondés sur un examen des revenus peut être préjudiciable dans des contextes où la pauvreté est généralisée et où il y a peu de différence entre les revenus ou les actifs des personnes considérées comme pauvres et des celles considérées comme quasi-pauvres. Dans les pays où la proportion de personnes « quasi-pauvres » est élevée, les registres sociaux risquent de provoquer d'importantes erreurs d'exclusion et, en vertu de leur rôle de « gardiens » du système de protection sociale au sens large, d'exclure définitivement des personnes qui ont besoin des politiques sociales. En Colombie et en Indonésie, ces erreurs d'exclusions ont atteint 60 % et 71 % respectivement (Kidd et al. 2019). Dans certains pays, ces erreurs s'élèvent à 90 %, en raison de facteurs tels que les erreurs de conception lorsque des tests indirects de revenus sont utilisés, la mauvaise qualité des enquêtes des registres sociaux et la falsification des informations par les personnes interrogées (Kidd et Mohamud 2021).
- La mobilité des revenus peut être plus rapide que la mise à jour des données. Pour souligner comment ceci peut entraîner des conséquences majeures dans les programmes contre la pauvreté, Kidd et al. (2017) montrent que, au Rwanda et en Uganda, en à peine quelques années (2010-2011, en comparaison avec 2013-14), les personnes plus démunies ou à revenu moyen se sont retrouvées dans les quintiles les plus pauvres. Parallèlement, les familles situées dans les quintiles les plus pauvres ont pu améliorer leur situation en termes relatifs. Presque la moitié des ménages sont sortis des 20 % les plus démunis de la population lors de cette courte période dans ces deux pays. Des erreurs d'inclusion et d'exclusion significatives résultent de cette mobilité lorsque des outils de ciblage de la pauvreté statiques sont utilisés.
- Les registres sociaux peuvent s'avérer inadéquats pour protéger les personnes et les familles après un choc. Puisque ces systèmes se servent des données sur le revenu ménager collectées il y a des années, ils ne peuvent pas nous dire grand-chose sur le revenu actuel d'une famille (Kidd et al. 2017). À l'époque de la crise de la COVID-19, des millions de personnes démunies ne figuraient pas dans les bases de données des registres sociaux, ce qui a retardé leur accès aux bénéfices ou les a exclues de l'assistance sociale.

Si des débats ont lieu à propos de la meilleure façon de mettre en place des registres et du rôle de ceux-ci dans les systèmes de protection sociale, la pandémie de la COVID-19 a mis en évidence l'importance de disposer de systèmes d'enregistrement robustes et universels. Des pays ayant des systèmes d'enregistrement à grande échelle, mis à jour et inclusifs ont mieux répondu aux besoins de protection sociale découlant de la crise. En effet, ils ont été en mesure d'identifier, d'inscrire et d'atteindre des groupes jusque-là exclus de manière plus opportune que des pays n'ayant pas de tels systèmes ou possédant des systèmes et des programmes de ciblage de la pauvreté trop limités et inflexibles (Kidd et Sibun 2020 ; Beazley et al. 2021).

Donc, pour certains, l'une des leçons à tirer de la pandémie est le besoin de concevoir des registres plus complets, plus flexibles et plus inclusifs, qui incluent les personnes et les familles souvent exclues des bases de données ciblant la pauvreté, mais qui sont quand même vulnérables face aux chocs (Ohlenburg 2022 ; Bastagli et Lowe 2021). Ceci est particulièrement pertinent pour les travailleuse•eur•s de l'informel, qui, malgré leurs considérables vulnérabilités, sont souvent exclu•e•s des bases de données qui ciblent étroitement les personnes les plus démunies. En Thaïlande, par exemple, l'enregistrement est effectué une fois par an. Les personnes concernées peuvent se présenter en personne au bureau de leur autorité locale ou se faire enregistrer auprès d'une unité mobile itinérante

(Banque mondiale et Organisation internationale du Travail 2016). Cela permet au gouvernement de mettre à jour fréquemment leur registre.

Stratégies d'enregistrement

L'enregistrement implique une série de processus au sein de la chaîne de prestation de la protection sociale au sens large : le travail de proximité, l'évaluation et l'inscription.

Le travail de proximité est un élément clé de l'enregistrement. Il faut commencer par communiquer clairement à la population qu'il existe un programme de protection sociale, qui est éligible et comment se faire enregistrer (Alvarenga 2022). Cela implique d'expliquer minutieusement comment fonctionne le processus tout entier : comment s'enregistrer, quelles informations seront demandées, quels documents faudra-t-il présenter, comment seront notifiées les personnes en cas d'acceptation potentielle, de refus de l'éligibilité, d'inscription, etc. (Grunfeld et Ruggia-Frick, 2022).

Les mécanismes, plateformes et campagnes du travail de proximité peuvent bénéficier des technologies pour faire gagner en visibilité un programme, car elles permettent de faire savoir de son existence à grande échelle et atteindre plus de personnes. L'emploi des technologies numériques a été particulièrement important lors de la crise de la COVID-19. Beaucoup de pays, comme la Colombie, le Costa Rica, le Paraguay, le Pakistan et le Togo, ont eu recours au SMS pour entrer en contact avec des bénéficiaires potentiel·le·s. Au Pérou, en Jordanie et au Brésil, les gouvernements se sont servis des plateformes en ligne ou des applications. Au Bangladesh, la stratégie a consisté à adapter la ligne d'assistance téléphonique nationale. Tous ces pays ont adapté ou élargi des systèmes déjà en place avant la crise (Barca 2021).

Un autre élément clé de la chaîne d'enregistrement est la qualité des systèmes d'information qui étayent la prise des décisions : combien les données sont mises à jour et, par conséquent, avec combien de précision elles représentent les conditions des personnes et des ménages. Pour assurer cette qualité, les pays s'appuient sur une série de stratégies d'enregistrement : des recensements et des enregistrements à la demande (en ligne ou hors ligne).

- Les recensements par balayage sont une approche courante à l'enregistrement, et ils consistent en des vagues de collecte en masse de données. En général, les enregistrements par recensement sont effectués une fois tous les quatre ou cinq ans, en tenant les enregistrements (et donc les mises à jour) indisponibles entre-temps (Leite et al. 2017). Dans certains cas, cependant, les registres prennent beaucoup plus de temps à être mis à jour. Les recensements par balayage sont aussi une composante clé des régimes d'assistance sociale, notamment des programmes ciblant la pauvreté basés sur les transferts d'argent. Parmi les exemples de ce type de méthode d'enregistrement « statique » en masse, on peut citer le *Benazir National Socio-Economic Registry* (NSER, registre national socio-économique) au Pakistan, récemment mis à jour en 2021, et le SISBEN en Colombie, mis à jour en 2023. Dans le cas du système colombien, bien que suivant la même fréquence de mise à jour qu'un recensement par balayage, son pourcentage d'erreur d'exclusion est autour de 19 % (Sims 2020).

Avantage

Cette méthode est plus appropriée dans les contextes de hauts niveaux de pauvreté, hauts niveaux d'éligibilité, hauts niveaux d'homogénéité socio-économique et de niveaux stables de pauvreté, où les programmes doivent tenir un registre des ménages non-pauvres ou quasi-pauvres, associé aux régimes d'assurance sociale ou pour s'en servir en cas d'urgence (Barca et Hebbbar 2020). Beaucoup de pays utilisent ces « systèmes à listes fixes », étant donné qu'il est difficile d'obtenir beaucoup des principales composantes des systèmes d'inclusion dynamiques (Leite et al. 2017).

Désavantage

Les données peuvent ne pas être mises à jour pendant de longues périodes (Kidd et al 2021), car les recensements par balayage sont coûteux du point de vue de la logistique et des ressources. Cette limitation s'est avérée lourde en conséquence dans des pays comme les Philippines, qui a un immense registre social déjà obsolète. C'est pour cela que, lors de la crise de la COVID-19, les Philippines ont dû effectuer des enregistrements manuels pour distribuer les bénéfices à la population-cible (Beazley et al. 2021).

- Enregistrement à la demande. Réussir à les mettre à jour avec une fréquence qui favorise une couverture opportune des besoins est un défi permanent des systèmes basés sur les sondages, et la pandémie a montré qu'ils sont fragiles en temps de crise. Pour faire face au problème de la fréquence, des spécialistes conseillent de passer des sondages par balayage à l'enregistrement à la demande (Ohlenburg 2022). Les systèmes d'enregistrement à la demande sont considérés comme dynamiques, car l'enregistrement et la collecte de données sont des processus continus et sont donc en mesure de capturer les fluctuations de la pauvreté et la vulnérabilité des ménages, ce qui permet d'ajuster les listes de bénéficiaires et de bénéficiaires des programmes de protection sociale en conséquence.

Avantage

Les partisans de l'enregistrement à la demande soutiennent que ces applications, avec des processus d'enregistrement continus et ouverts tout au long de l'année via les registres sociaux, combinés à un travail actif de proximité visant les populations vulnérables, peuvent servir de passerelles « dynamiques » pour l'inclusion des personnes démunies et vulnérables (Leite et al. 2017).

Désavantage

Les programmes à la demande sont difficiles à mettre en œuvre dans les pays à faible revenu où les programmes d'assistance sociale sont relativement nouveaux, la couverture est faible, l'espace fiscal est contraint et la capacité administrative est limitée (Leite et al. 2017). Ces approches « dynamiques », bien que moins coûteuses qu'un recensement par balayage, exigent un effort continu et intense de collecte et analyse des données, car tous les ménages d'une zone sont interviewés à des intervalles sélectionnés.

Quelle que soit la stratégie d'enregistrement, une question essentielle est celle de la confidentialité et de la sécurité des données tout au long du cycle de mise en œuvre : collecte, enregistrement, stockage, utilisation, partage et élimination. Ces registres contiennent souvent de grandes quantités de données sensibles des personnes et des ménages, ce qui exige que les données personnelles des bénéficiaires soient traitées en garantissant leur sécurité. Beaucoup de pays, pourtant, n'ont pas mis en place de cadres ni de réglementation pour la protection des données. En Afrique et en Asie, seulement 60 % des pays en disposent, alors que parmi les pays à plus faible revenu, ce pourcentage descend à 50 % (CNUCED 2021). Même dans des pays où des lois à ce sujet existent, la législation a souvent été développée après le début de grands projets de numérisation, parfois à cause des violations durant leur mise en œuvre. Par exemple, en Inde, des violations de la sécurité ont eu lieu lors de la mise en œuvre de l'identification biométrique « Aadhaar », ce qui a forcé le gouvernement à renforcer les cadres pour la protection de données (Lowe 2023). Ceci implique se plier aux exigences de la sécurité des données en ayant des équipements appropriés (c'est-à-dire, le matériel informatique ainsi que les logiciels) et en ayant mis en place les lignes directrices organisationnelles et les procédures nécessaires. De plus, il est important de protéger l'accès aux données, aux installations des programmes sociaux, au matériel informatique et aux logiciels (Wagner et Ferro 2020).

Approches innovantes à l'enregistrement

Au cours des dernières années, les progrès technologiques ont permis à de nombreux pays d'organiser et intégrer l'enregistrement et la mise à jour de données dans des systèmes d'information afin d'améliorer leur utilisation et l'inclusion dynamique. Pendant la pandémie, les systèmes de données et les technologies numériques ont joué un rôle crucial dans plusieurs étapes du système, notamment dans l'enregistrement.

Les contraintes causées par la pandémie ont accéléré le développement des manières innovantes d'enregistrer de nouvelles aux bénéficiaires, en commençant par le travail de proximité. Les gouvernements se sont servis des technologies numériques pour atteindre les bénéficiaires à une échelle sans précédent (Alfers et Juergens-Grant 2023 ; IPC-IG 2021).

Dans de nombreux pays, l'enregistrement à la demande est actuellement facilité par plusieurs voies numériques, telles que des applications à partir d'un site web, des systèmes de messagerie par téléphone, des applications mobiles ou via courriel ; ces systèmes étaient employés dans des pays comme l'Argentine, le Chili et l'Australie. Au Brésil, l'application a reçu 57,2 millions de demandes en 2020, dont 38,2 millions ont été considérées comme éligibles pour la subvention d'urgence. Ce fait a engendré un nouveau registre social appelé ExtraCad. Cette base de données se distingue par la visibilité qu'elle offre aux secteurs de la population qui étaient exclus des bases de données du gouvernement jusque-là, notamment les travailleuse·eur·s de l'informel (Banque mondiale 2021). Néanmoins, bien que l'emploi des technologies mobiles ait été utile pour atteindre plus de personnes au Brésil, le changement abrupt vers la technologie numérique en 2021 a parfois remplacé ce qui était un processus holistique et humanisé. Le processus personnalisé a été remplacé par un processus automatisé où l'on crée un compte numérique automatiquement et où les applications, et non plus des personnes, servent de médiatrices dans le rapport entre les citoyen·ne·s et l'État, ce qui a créé des obstacles à beaucoup de bénéficiaires habitué·e·s au système actuel de retrait par carte (Afshar 2021).

Au sein de l'enregistrement à la demande, il y a plusieurs types d'approche.

- Travail actif et périodique de proximité. Les pays adoptant cette approche cherchent de manière intermittente à encourager les bénéficiaires déjà enregistré·e·s à mettre à jour leurs données et à inclure de nouvelles personnes. Cette approche est notamment suivie par des pays à capacité fiscale et administrative limitée, dans le but de lancer des structures d'enregistrement à la demande permanentes. Ceci peut aussi servir de complément aux stratégies à la demande et en masse. Bien que non-conforme au pied de la lettre à la définition d'enregistrement à la demande, cette approche rend les systèmes au moins partiellement dynamiques (Azad 2022). En Zambie, le programme Social Cash Transfer (Transfert d'argent social) a employé un mécanisme où des ménages potentiellement éligibles étaient encouragés à se présenter dans des lieux désignés à des moments spécifiques pour se faire enregistrer (Arruda et Dubois 2018). Le Brésil applique une approche de « recherche active », par laquelle les assistant·e·s sociales·aux cherchent de manière dynamique des personnes éligibles, notamment au sein des groupes vulnérables (populations autochtones, quartiers défavorisés, communautés rurales, etc.), pour les inclure dans le registre social.
- Les bureaux locaux permanents fournissent un service d'enregistrement à la demande continu et permettent au personnel d'entrer en contact direct avec les bénéficiaires. Au Mexique, les fonctionnaires profitent de la première période de paiement de l'année pour demander aux bénéficiaires s'il y a eu des changements dans leurs informations via un formulaire de mise à jour (Azad 2022). De même, les bureaux fédéraux d'aide sociale décentralisés au niveau local ont l'avantage de disposer d'un cadre plus stable, permettant la mise en place d'une structure administrative permanente et d'une expertise en matière de protection sociale, comme c'est le cas à Maurice et en Afrique du Sud. Dans les pays où les administrations municipales/locales et les systèmes de décentralisation sont solidement établis, le gouvernement central se contente de créer un cadre commun et d'assurer la formation. Cette approche est utilisée par beaucoup de pays en Amérique latine. Le Brésil, par exemple, se sert de ces bureaux locaux, appelés CRAS –Centre de référence pour l'assistance sociale– comme point fixe où les familles peuvent aller se faire enregistrer. Ces mesures sont combinées à des visites à domicile des travailleuse·eur·s sociales·aux du CRAS et, parfois, à l'utilisation de stations de service mobiles.
- Ces unités mobiles peuvent être utilisées non seulement pour les phases du travail de proximité et d'enregistrement, mais aussi pour la phase de prestation. Le gouvernement de l'Afrique du Sud, par exemple, a mis en place des unités de ce type dans le cadre de son *Integrated Community Registration Outreach Programme* (ICROP, ou Programme intégré de proximité et d'enregistrement des communautés). Équipé de ressources matérielles et humaines, l'ICROP facilite l'enregistrement et l'inscription des bénéficiaires, délivre des cartes à puce, gère une base de données en ligne, mène des actions de sensibilisation, donne accès aux points de paiement, et organise des visites médicales ou des travailleuse·eur·s sociales·aux aux maisons des personnes ne pouvant pas aller à l'hôpital ou sortir par leurs propres moyens –à cause d'un handicap ou d'une maladie– pour leur assurer l'accès aux services et aux bénéfices. (Banque mondiale et Organisation internationale du Travail 2016).

- Les approches de guichet numérique sont de plus en plus adoptées par de nombreux pays en voie de développement pour la réception, l'enregistrement et la mise à jour des données. Ceux-ci complètent souvent d'autres systèmes d'enregistrement déjà en place, comme c'est le cas au Chili et en Azerbaïdjan (Azad 2022).
- D'autres technologies numériques utilisées pour l'enregistrement comprennent des assistants virtuels basés sur l'intelligence artificielle (IA) qui guident les candidat·e·s à travers le processus d'enregistrement, ainsi que des systèmes d'identification numérique et de reconnaissance d'images basés sur l'IA, y compris les données biométriques (Lowe 2023). En République démocratique du Congo, par exemple, le gouvernement a utilisé les données de téléphonie mobile des quartiers prioritaires pour identifier et exclure les propriétaires de téléphones portables susceptibles de ne pas être éligibles à un programme, mais aussi pour atteindre les bénéficiaires potentiel·le·s par le biais de messages SMS. En Namibie, via le SMS, aussi, le gouvernement a reçu presque 80 % des candidatures en une semaine, tandis qu'au Pérou, plus de 3 millions de ménages ont été enregistrés pendant le créneau d'enregistrement en ligne de deux semaines (Barca et Hebbar 2020).
- L'emploi de base de données administratives existantes (par exemple, du registre d'état civil ou d'identification) pour enregistrer les bénéficiaires implique que le système commence automatiquement l'enregistrement et l'inscription s'en découlant sans attendre que les citoyen·ne·s présentent leur candidature de manière proactive (Beazley et Barca 2020). L'avantage de cette approche est la réduction des coûts de la collecte de données (Azad 2022). Lors des réponses à la pandémie, l'inscription automatique basée sur des bases de données préexistantes s'est avérée avantageuse. À travers cette approche, il a été possible de payer aux bénéficiaires plus rapidement que lors des interventions qui se sont appuyées sur la collecte de nouvelles données via l'enregistrement à la demande, le ciblage basé sur la communauté (CBT) ou des modalités mixtes (Beazley et al. 2021). En est un exemple, lors de la pandémie de la COVID-19 au Brésil, la subvention *Auxílio Emergencial* (aide d'urgence), qui réunissait le registre social *CadÚnico* avec d'autres bases de données (telles que celle du programme « Micro-entrepreneuse·eur individuel·le », celle des registres de l'emploi formel et celle des autorités fiscales) pour identifier des bénéficiaires (Banque mondiale 2021). Le Chili s'appuie beaucoup sur les données administratives existantes et sur les données fournies par les citoyen·ne·s au niveau local. Ces bases de données incluent des informations provenant d'autres entités telles que le Registre national des personnes handicapées, le Registre des véhicules, le Registre du paiement de l'impôt au revenu, le Registre de l'état-civil, entre autres. Un facteur clé pour la réussite de la mise en place d'une telle interopérabilité a été l'existence d'un registre des naissances et des numéros d'identification personnelle presque universels, couvrant 98 % des personnes du pays (Lowe 2023).

Pendant la première année de la crise de la COVID-19, le Pérou a réussi à couvrir les vides et à remplacer l'information obsolète de ses bases de données en se servant d'autres bases gouvernementales et via l'enregistrement à la demande. Ceci a permis au gouvernement de créer un registre social mis à jour et presque universel contenant 33 millions de personnes (en partant d'une base précédant la COVID-19 de 25 millions de personnes listées dans le registre social), ce qui couvre 99 % de la population. Pour cela, le gouvernement s'est servi des bases de données intergouvernementales d'autres manières, telles que l'échange de données avec des entités gouvernementales responsables de l'identification et le registre d'état civil, des personnes limitées dans leurs activités, de la migration, et avec la banque nationale (Beazley et al. 2021). Il a utilisé aussi des données fournies par des organisations non-gouvernementales dans le but de résoudre le problème des données manquantes ou insuffisantes. Néanmoins, le gouvernement a refusé de se servir des données administratives locales sur l'enregistrement des travailleuse·eur·s de l'informel pour fournir les bénéfices d'urgence à ces personnes (Rocca, 2021).

- Le système de données intégré représente un pas en avant par rapport à l'utilisation d'autres bases de données gouvernementales. La Mongolie a utilisé cette stratégie pour son programme universel d'argent pour les enfants. Entre 2012 et 2016, le pays a mis en place un programme universel d'allocations familiales dans lequel l'ensemble des enfants étaient automatiquement inscrit·e·s dès qu'elles·ils l'étaient auprès du registre de l'état-civil (Azad 2022). Ce système intégré assurait que les paiements étaient interrompus automatiquement lorsque l'enfant avait 18 ans. Grâce à cette initiative, près de 100 % des enfants âgé·e·s de 0 à 17 ans ont bénéficié de cette prestation en 2015. D'autres exemples d'intégration des données dans les processus d'enregistrement sont : l'utilisation des cartes d'identité nationales pour atteindre toutes les

personnes potentiellement bénéficiaires (comme au Singapour et au Japon), ou pour cibler les personnes les plus aisées, comme en Bolivie, en Namibie et en Argentine. Certains pays, comme les États-Unis, se sont servis des données fiscales pour lancer leur programme d'urgence (Barca et Hebbbar 2020).

Ces approches innovantes ont reçu à la fois des éloges et des critiques, qui portent souvent sur leur nature numérique. Les critiques soulignent qu'en dépit des arguments relatifs à la rentabilité et à l'efficacité, il n'est pas clairement démontré que la numérisation réduit les coûts administratifs, du moins à moyen terme (Wagner et Ferro, 2020 ; Gelb et al., 2020). En effet, bien que les nouvelles technologies aient le potentiel de simplifier les processus, de réduire les coûts et d'augmenter l'efficacité, elles peuvent avoir des coûts technologiques élevés, exiger des investissements en matière de développement des capacités du personnel administratif, et avoir besoin d'une mise à jour régulière des données (Wagner et Ferro 2020).

Si la technologie numérique peut supprimer certains obstacles, comme la nécessité de parcourir de longues distances pour se faire enregistrer ou recevoir des paiements, ce qui peut réduire le temps que les travailleuse·eur·s de l'informel doivent passer loin de leur travail, de nouveaux obstacles peuvent être créés. L'enregistrement exclusivement numérique est marqué comme l'un des aspects controversés de la subvention d'urgence du Brésil, car il impose des contraintes immédiates au secteur de la population qui n'a pas accès à Internet (Banque mondiale 2021). De manière plus générale, la protection sociale numérisée peut engendrer de nouvelles formes d'injustice, telles que la transformation de la protection sociale d'un droit fondamental à un droit conditionné par l'enregistrement dans des systèmes numériques, comme il se passe avec les systèmes numériques d'identification en Inde, appelé Aadhaar, et en Ouganda, appelé Ndaga Muntu (Cioffi et al. 2022 ; Masiero et Das 2019).

Inclusion des travailleuse·eur·s de l'informel dans les processus d'enregistrement

Bien que beaucoup d'efforts aient été réalisés lors des deux dernières décennies afin d'augmenter les admissions et renforcer les bases de données des registres sociaux, les gouvernements font face au défi clé d'inclure dans leurs systèmes ces personnes qui ne se trouvent ni parmi les personnes les plus démunies ni parmi les plus aisées travaillant dans le secteur formel, mais dans ce que l'on appelle le « milieu délaissé ». Ce problème est particulièrement important dans les pays en voie de développement, où les travailleuse·eur·s de l'informel représentent la majorité de la main d'œuvre et sont souvent exclu·e·s des programmes de protection sociale. En général, ces travailleuse·eur·s sont exclu·e·s des bases de données des gouvernements à cause du manque de documents, de l'information limitée à propos des processus, et des processus inaccessibles. Dans ce contexte d'exclusion, il est inquiétant d'assister à la transition vers des systèmes numériques rendant plus difficile l'accès, des systèmes non seulement appliqués à des programmes spécifiques, mais comme prérequis pour la participation dans de nombreuses politiques publiques (Alfers et Juergens-Grant 2023).

Le secteur public dans des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire possède en général des données sur deux groupes de la population : les personnes dans une pauvreté chronique, qui bénéficient de l'assistance sociale et figurent dans des bases de données des programmes et des registres sociaux, et les salarié·e·s du secteur formel, qui représentent souvent une partie relativement petite de la population et qui sont inclus·e·s dans les systèmes fiscal et de la sécurité sociale. Si le pourcentage de la population présente dans les registres sociaux est en train d'augmenter dans de nombreux pays, une partie importante de la population –placée entre les extrêmes de la répartition des revenus– demeure encore « inconnue » des systèmes. Cependant, des expériences dans certains pays, comme le Brésil, ont montré que cette partie de la population, bien que non incluse dans les bases de données de la protection sociale, figure parfois dans d'autres bases de données gouvernementales (Ohlenburg 2022), ce qui indique qu'il faut explorer la possibilité de connecter ces bases de données et d'améliorer l'interopérabilité entre elles.

Ce « milieu délaissé » des ménages économiquement vulnérables possédant des épargnes limitées doit être inclus dans les registres de la protection sociale si celle-ci prétend être à la hauteur de son aspiration de non seulement assurer l'accès universel aux programmes de protection sociale protégeant contre les risques économiques et vitaux, mais aussi de fournir un soutien global pendant des crises et des chocs à grande échelle.

Si l'enregistrement à la demande a joué un rôle significatif dans l'expansion de la portée des programmes de protection sociale pendant la COVID-19, il a probablement entraîné aussi une exclusion considérable des personnes et des communautés vulnérables qui n'avaient pas accès à Internet, aux téléphones portables, et cetera, puisque l'enregistrement à la demande devait souvent être réalisé en ligne ou via SMS. Ceci met en évidence l'importance des efforts d'inclusion numérique (Beazley et al. 2021). En Afrique du Sud, pendant la COVID-19, le gouvernement a étendu la subvention *Social Relief of Distress* (SRD ou Secours social en cas de détresse) et a atteint des millions de travailleuse•eur•s jusque-là exclu•e•s, mais les conditions d'enregistrement numérique ont laissé de côté beaucoup d'autres qui n'avaient pas accès à Internet, à un téléphone portable ou aux connaissances numériques nécessaires (Faiker 2024).

Ces obstacles sont particulièrement lourds pour les travailleuse•eur•s de l'informel. L'étude de WIEGO menée dans 11 villes dans le monde a exposé certains défis persistants auxquels ce groupe est confronté dans l'accès à la protection sociale. Les obstacles principaux sont le manque de données sur les travailleuse•eur•s de l'informel, les procédures administratives compliquées faisant partie du processus de demande, et l'accès limité aux technologies numériques ainsi que de bas niveaux d'habileté numérique (Chen et al. 2021). Étant donné que la numérisation de la protection sociale est souvent axée sur la réduction des « erreurs de perte et d'inclusion » (Lowe 2022), les travailleuse•eur•s de l'informel continueront probablement à rencontrer d'importants obstacles administratifs et liés à la documentation pour s'enregistrer (Alfers et Juergens-Grant 2023).

L'invisibilité dans les bases de données gouvernementales qui servent de filtre pour l'éligibilité aux mesures d'aide est un problème particulièrement important. À Lima, au Pérou, par exemple, l'obstacle le plus difficile à surmonter était le fait de ne pas figurer dans le registre social incomplet du pays. L'exclusion des non-citoyen•ne•s et les exigences en matière de documentation sont les principales raisons invoquées par les personnes interrogées qui n'ont pas reçu d'aide à Bangkok, en Thaïlande, et à Durban, en Afrique du Sud (Alfers et Juergens-Grant 2023).

Pourtant, de nombreux gouvernements essaient d'inclure les travailleuse•eur•s de l'informel dans les régimes de protection sociale. En 2008, au Cambodge, le gouvernement a mis en place la base de données IDPoor, qui facilite l'accès à l'assistance sociale pour les ménages les plus démunis. Lorsque la pandémie a frappé, le gouvernement s'est empressé d'étendre le programme, avec le déploiement national de *On-Demand IDPoor* (ODIDPoor), qui a permis de réaliser l'enregistrement tout au long de l'année. Cependant, bien que des innovations aient été apportées à l'accès à IDPoor, les critiques soulignent que des efforts supplémentaires sont nécessaires pour élargir et permettre l'inclusion de groupes non démunis mais toujours vulnérables (Sevilla et Sinoeun 2023). Elles•Ils affirment que le ciblage des travailleuse•eur•s à domicile les plus démunis•e•s nécessite un système très dynamique qui tient compte de l'évolution de leurs réalités changeantes. Selon les critiques, IDPoor devrait élargir ses catégories pour inclure les ménages quasi-pauvres ou vulnérables et concevoir un programme différent pour éviter qu'ils tombent dans la pauvreté (*ibid.*).

En Inde, en 2021, pendant la pandémie, le gouvernement a lancé le portail e-Shram, qui a permis l'enregistrement de plus de 280 millions de travailleuse•eur•s de l'informel jusqu'en septembre 2023 (Piyusha 2023). Il s'agissait de la toute première Base de données nationale de travailleuse•eur•s non organisé•e•s, y compris les travailleuse•eur•s migrant•e•s, les travailleuse•eur•s de la construction et les travailleuse•eur•s des plateformes. En développant une base de données nationale de bénéficiaires potentiel•le•s de la protection sociale, le gouvernement sera en mesure de fournir les bénéfices peu importe où habite la personne (Majithia 2022). Éventuellement, l'idée est de relier la base de données de l'e-Shram aux régimes de protection sociale, tels que les pensions et les assurances, mais elle n'est encore liée à aucun programme. Malgré ses limitations, l'e-Shram représente un premier pas important vers l'augmentation de la visibilité de nombreuses catégories d'emploi, telle que les travailleuse•eur•s à domicile (*ibid.*), et peut devenir une passerelle vers la protection sociale.

Un autre exemple des efforts des gouvernements pour inclure les travailleuse•eur•s de l'informel est celui ayant lieu au Kenya depuis 2019. Le pays a établi un partenariat avec des entreprises privées et un opérateur de téléphonie mobile, qui cible les travailleuse•eur•s de l'informel, y compris les vendeuse•eur•s de rue et les travailleuse•eur•s du

secteur informel de transports. La plateforme permet aux travailleuse•eur•s indépendant•e•s de se faire enregistrer facilement auprès de la sécurité sociale via leur téléphone portable (Bamu et al. 2022).

Les organisations de travailleuse•eur•s de l'informel ont joué un rôle essentiel dans l'élargissement de la portée des mesures de secours, en apportant une aide à la sélection et à l'identification. Dans les cas les plus réussis, ce rôle de facilitation s'est appuyé sur des relations de longue date avec l'État, de sorte qu'un certain degré de confiance et de communication existait déjà (Alfers et Juergens-Grant 2023). L'information provenant des organisations de base a été utilisée pour identifier des bénéficiaires, notamment dans les contextes où les travailleuse•eur•s de l'informel étaient complètement absent•e•s des bases de données de l'État. Par exemple, en Sierra Leone, les listes du gouvernement et des associations de commerçant•e•s ont été utilisées dans la deuxième étape du processus de sélection et d'identification pour repérer les ménages comprenant des travailleuse•eur•s de l'informel (Alfers et Juergens-Grant 2023). Des données provenant d'associations d'entreprises, de petites et moyennes entreprises et d'autres groupes ont été utilisées au Nigéria pour compléter un test indirect de revenus (Gentilini et al. 2021).

De nombreuses organisations de base se sont appuyées sur leurs relations existantes avec l'État pour fournir des services au niveau local, garantissant ainsi à leurs membres la possibilité de surmonter les principaux obstacles à l'accès, y compris ceux liés à l'utilisation de systèmes et de plateformes numériques (Alfers 2021 ; Alfers et al. 2020). Ceci met en relief l'importance des organisations de base en tant que participantes actives dans la sphère publique, ainsi que le besoin réel de les inclure dans les systèmes de protection sociale, de la gouvernance à la prestation.

Ces organisations de travailleuse•eur•s de l'informel ont joué un rôle majeur en apportant un soutien au niveau local, c'est-à-dire en assurant la liaison entre les bénéfices et les bénéficiaires. Elles se sont efforcées d'établir des liens plus efficaces entre leurs membres et les prestations offertes par l'État, facilitant ainsi l'accès aux mesures d'aide. En Thaïlande, par exemple, les organisations de base ont diffusé des informations sur l'allocation en espèces du gouvernement et aidé leurs membres avec les enregistrements en ligne. En Inde, les organisations de travailleuse•eur•s de l'informel ont partagé des informations sur des prestations alimentaires et travaillé avec leurs membres pour surmonter des obstacles à l'accès liés à la documentation (WIEGO 2021). Elles ont aussi fourni des services essentiels à leurs membres, et ont ainsi complété la réponse à la crise. Dans certaines régions de l'Inde, des groupes d'entraide ont travaillé à la mise en place de cuisines communautaires (de Hoop et al. 2020) et à la diffusion d'informations sur la santé publique, l'accès aux tests et aux soins de santé, ainsi qu'aux équipements de protection individuelle (Kala 2020).

En revanche, selon certaines critiques, le recours aux organisations de base pour la sélection et l'identification entraîne « un coût financier » et peut, au bout du compte, nuire au développement des capacités de l'État en matière de protection sociale (Gentilini et al. 2021). Il a également été avancé que le fait de s'appuyer sur les organisations de base a parfois déplacé injustement la responsabilité sur les organisations des personnes démunies manquant de ressources et peut entraîner l'exclusion des personnes non organisées (Devenish et Afshar 2021).

Bibliographie

Afshar, C. (2021). [Bolsa Família: passé et avenir du programme de subvention en espèces du Brésil](#). Note d'information sur la protection sociale de WIEGO n° 3.

Alfers, L. (2021). [Une passerelle numérique vers les services d'assistance sociale](#). Project Syndicate, 16 juin 2021.

Alfers, L. et Juergens-Grant, F. (2023). [Social protection, the COVID-19 crisis, and the informal economy](#) [Protection sociale, la crise de la COVID-19 et l'économie informelle]. Document de travail de WIDER 2023/93. UNU-WIDER.

Alfers, L., C. A. Braham, M. Chen, E. Grapsa, J. Harvey, G. Ismail, A.C. Ogando, S.O. Reed, S. Roever, M. Rogan, S. Sinha, C. Skinner et M. Valdivia (2022). [La COVID-19 et le travail informel dans 11 villes : les voies de la reprise face à la crise persistante](#). Document de travail de WIEGO n° 43. Manchester : WIEGO.

Alfers, L., G. Ismail et M. Valdivia (2020). [Les travailleuse•eur•s de l'informel et la réponse de la protection sociale à la COVID-19 : qui a reçu l'aide ? Comment ? Et cela a fait la différence ?](#) La crise de la COVID-19 et l'économie informelle. Perspectives politiques de WIEGO n° 2. Manchester : WIEGO.

Alvarenga, Krista (2022). [Digitalisation of Registries and Social Protection Service Delivery Chain](#) [Numérisation des registres et de la chaîne de prestation des services de la protection sociale]. Entrée de blog de Socialprotection.org.

Arruda, P. et L. Dubois (2018). [A brief history of Zambia's social cash transfer programme](#) [Une brève histoire du programme social de transfert d'argent de la Zambie]. (N° 62). Centre international de politiques pour la croissance inclusive (IPC-IG).

Azad, Arif (2022). [Dynamic Social Registries in Social Protection: Best Practices and Recommendations](#) [Registres sociaux dynamiques dans le cadre de la protection sociale : meilleures pratiques et recommandations]. Document sur les politiques en matière de protection sociale II. PNUD et Gouvernement du Pakistan.

Bamu, P., L. Alferys, R. Mudarikwa et T. Kamwimbi (2022). [Protection sociale pour les travailleuse·eur·s indépendant·e·s de l'informel en Afrique sub-saharienne : une évaluation de l'impact de la crise de la COVID-19 basée sur les droits](#). Document de référence de WIEGO n° 24. Manchester, Royaume-Uni : WIEGO.

Banque mondiale (2015). [The State of Social Safety Nets 2015](#) [L'état des filets de sécurité sociale 2015]. Washington : Banque mondiale.

Banque mondiale (2021). [Enrolment and Eligibility Process of Brazil's Auxílio Emergencial: Data Processing and Use of Administrative Registries](#) [Processus d'inscription et d'éligibilité dans le programme Auxílio Emergencial du Brésil : traitement des données et utilisation des registres administratifs]. Washington : Banque mondiale.

Banque mondiale et Organisation internationale du Travail (2016). [Universal Social Protection: Country Cases](#) [Protection sociale universelle : études de cas par pays]. Partenariat mondial pour une protection sociale universelle USP2030.

Barca, V. (2017). [Integrating data and information management for social protection: social registries and integrated beneficiary registries](#) [Intégration de la gestion des données et des informations pour la protection sociale : registres sociaux et registres de bénéficiaires intégrés]. Canberra : Commonwealth d'Australie, Département des affaires étrangères et du commerce.

Barca, V. (2021). [Digital Solutions for Social Protection System](#) [Solutions numériques pour un système de protection sociale]. Socialprotection.org [webinaire].

Barca, V. et J.G. Jaramillo Mejia (2023) [Social Protection as a 'Solar' System](#) [La protection sociale comme un système « solaire »], Assistance technique, conseils et ressources en matière de protection sociale (STAAR), DAI Global UK, Royaume-Uni.

Barca, V. et M. Hebbbar (2020). [On-demand and up to date? Dynamic inclusion and data updating for social assistance](#) [À la demande et mis à jour ? Inclusion dynamique et mise à jour des données pour l'assistance sociale]. Berlin : Agence allemande de coopération internationale (GIZ).

Bastagli, F. et C. Lowe (2021). [Social Protection Response to Covid-19 and Beyond: Emerging Evidence and Learning for Future Crises](#) [Réponse de protection sociale à la COVID-19 et au-delà : nouvelles données et enseignements pour les crises futures]. Document de travail de l'ODI n° 614. Londres : Overseas Development Institute.

Beazley, R. et V. Barca (2020). [Building on existing data, information systems and registration capacity to scale up social protection for COVID-19 response](#) [Construire à partir des données existantes, des systèmes d'information et des capacités d'enregistrement pour renforcer la protection sociale pour la réponse à la COVID-19]. Entrée de blog de Socialprotection.org.

Beazley, R., M. Marzi et R. Steller (2021). [Drivers of Timely and Large-Scale Cash Responses to COVID-19: what does the data say?](#) [Facteurs permettant de répondre en temps opportun et à grande échelle aux demandes d'aide en espèces dans le cadre de la COVID-19 : que révèlent les données ?]. Service de conseil expert sur les approches de la protection sociale dans le cadre de la COVID-19 (SPACE). Londres : DAI Global UK.

Chen, M., E. Grapsa, G. Ismail, M. Rogan, M. Valdivia, L. Alferys, J. Harvey, A.C. Ogando, S.O. Reed et S. Roever (2021). [La COVID-19 et l'emploi informel : des voies distinctes de l'impact et de la reprise dans 11 villes du monde entier](#). Document de travail de WIEGO n° 42. Manchester : WIEGO.

- Chirchir, R. et S. Farooq (2016). [Single Registries and Social Registries: clarifying the terminological confusion](#) [Registres uniques et registres sociaux : clarification de la confusion terminologique]. *Pathways' Perspectives on Social Policy in International Development*, (23), 1-8.
- Cioffi, K., V. Adelmant et C. van Veen (2022). [Paving a Digital Road to Hell? A Primer on the Role of the World Bank and Global Networks in Promoting Digital ID](#) [Une route numérique vers l'enfer ? Aperçu du rôle de la Banque mondiale et des réseaux mondiaux dans la promotion de l'identité numérique]. Centre pour les droits humains et la justice mondiale, Faculté de droit de l'université de New York (NYU).
- CNUCED. (2021). [Data Protection and Privacy Legislation Worldwide](#) [Protection des données et législation en matière de vie privée dans le monde entier].
- De Hoop, T., S. Desai, G. Siwach, C. Holla, Y. Belyakova, S. Paul et R.J. Singh (2020). [Women's Groups and COVID-19: Challenges, Engagement, and Opportunities](#) [Groupes de femmes et la COVID-19 : défis, engagement et possibilités]. Note d'information sur des politiques, Evidence Consortium on Women's Groups.
- Devenish, A. et C. Afshar (2021). [Les réponses de la protection sociale à la COVID-19 : le rôle de la technologie digitale dans les réponses de protection sociale à la COVID](#). Note d'information sur la protection sociale de WIEGO n° 5. Manchester : WIEGO.
- Fayker, H. (2024, 9 janvier). [Digitization and Registration In South Africa](#) [Numérisation et enregistrement en Afrique du Sud]. Podcast sur l'économie informelle : la protection sociale, épisode 36 [Audio].
- Gelb, A., A. Mukherjee et K. Navis (2020). [Citizens and States: How Can Digital ID and Payments Improve State Capacity and Effectiveness?](#) [Citoyen-ne-s et États : comment l'identification et les paiements numériques peuvent-ils améliorer la capacité et l'efficacité des États ?] Washington : Centre pour le développement mondial.
- Gentilini, U., M. Almenfi, J. Blomquist, P. Dale, L. De la Flor Giuffra, V. Desai, M. Belen Fontenez et al. (2021). [Social Protection and Jobs Responses to COVID-19: A Real-Time Review of Country Measures](#) [La protection sociale et les réponses des emplois à la COVID-19 : une analyse en temps réel des mesures des pays]. Document vivant, version 15. Washington : Banque mondiale.
- Grunfeld, M. et R. Ruggia-Frick (2022). [Guideline for developing Interoperable Social Protection programs](#) [Recommandations pour le développement de programmes de protection sociale interopérables]. Berlin : Agence allemande de coopération internationale (GIZ).
- IPC-IG. (2021). [Social Protection Responses to COVID-19 in the Global South: Online dashboard](#) [Réponses de protection sociale à la COVID-19 dans les pays du Sud : tableau de bord en ligne].
- Kala, S. (2020). [Impact of COVID-19 on Women Home-Based Workers in South Asia](#) [Impact de la COVID-19 sur les travailleuses à domicile de l'Asie du Sud]. Delhi : HomeNet International.
- Kidd, S. et D. Sibun (2020). [What Has the COVID-19 Crisis Taught Us about Social Protection?](#) [Qu'est-ce que la crise de la COVID-19 nous a enseigné sur la protection sociale ?]. *Pathways' Perspectives on Social Policy in International Development* n° 29. Londres : Development Pathways.
- Kidd, S., B. Gelders et D. Bailey-Athias (2017). [Exclusion by design: An assessment of the effectiveness of the proxy means test poverty targeting mechanism](#) [Exclusion depuis la conception : évaluation de l'efficacité du mécanisme de ciblage de la pauvreté du test indirect de revenus]. Document de travail sur l'extension de la sécurité sociale n° 56. Organisation internationale du Travail/Development Pathways.
- Kidd, S., D. Athias et I. Mohamud (2021). [Social registries: a short history of abject failure](#) [Registres sociaux : un court récit d'échec extrême]. *Development Pathways/Église de Suède*.
- Kidd, S., L. Wapling, R. Schjoedt, B. Gelders, D. Bailey-Athias, A. Tran et H. Salomon (2019). [Leaving No-one Behind: Building Inclusive Social Protection Systems for Persons with Disabilities](#) [Ne laisser personne de côté : construire des systèmes de protection sociale inclusifs pour les personnes handicapées]. Londres : UK Aid et Development Pathways.

- Leite, P., T. George, C. Sun, T. Jones et K. Lindert (2017). [Social Registries for Social Assistance and Beyond: A Guidance Note and Assessment Tool](#) [Les registres sociaux pour l'assistance sociale et au-delà : note d'orientation et outil d'évaluation]. Document de discussion n° 1704. Washington : Banque mondiale.
- Lindert, K., T.G. Karippacheril, I.R. Caillava et K.N. Chávez (éds.) (2020). [Sourcebook on the Foundations of Social Protection Delivery Systems](#) [Manuel sur les fondements des systèmes de protection sociale]. Washington : Banque mondiale.
- Lowe, C. (2022). [The digitalisation of social protection before and since the onset of Covid-19: Opportunities, challenges and lessons](#) [La numérisation de la protection sociale avant et depuis le début de la COVID-19 : possibilités, défis et leçons]. Document de travail de l'ODI. Londres : Overseas Development Institute.
- Lowe, C., J. Rigolini, L. Solbes Castro et F. Bastagli (2023). [Pathways toward digitalization in Social Protection and Labor \(SPL\) service delivery](#) [Les voies de la numérisation dans la prestation de services de protection sociale et de travail]. Note de discussion sur la protection sociale et les emplois n° 2307. Washington : Banque mondiale.
- Majithia, A. (2022, 2 décembre). [Registre social des travailleuse-eur-s de l'informel en Inde](#). Podcast sur l'économie informelle : protection sociale. Épisode 30 [Audio].
- Masiero, S. et S. Das (2019). [Datafying anti-poverty programmes: implications for data justice](#) [Données sur les programmes de lutte contre la pauvreté : implications pour la justice en matière de données]. *Information, Communication & Society*, 22(7): 916-33.
- Ohlenburg, T. (2022). [Social Protection in a Pandemic—Trends, Challenges, and Technology](#) [La protection sociale lors d'une pandémie – Tendances, défis et technologies]. Agence allemande de coopération internationale (GIZ) et la Banque d'Asie pour le développement (BAsD).
- Piyusha, V. (2023). [E-Shram: The Way Forward](#) [L'e-Shram : la voie à suivre]. Haqdarshak.
- Roca, C. (invitée). (2020, 1er juillet). [Les défis pour protéger les moyens de subsistance des travailleuse-eur-s de l'informel au Pérou et au Mexique](#). Podcast sur l'économie informelle : la protection sociale, épisode 16 [Audio].
- Sevilla, A. et M. Sinoeun (2023). [L'accès des travailleuse-eur-s à domicile à la protection sociale : leçons tirées du programme IDPoor au Cambodge](#). Document de référence de WIEGO n° 30.
- Sims, W. (2020). [The Accuracy of Proxy Means Tests for Immigrant Populations: A Case Study in Colombia](#) [La précision des tests indirects de revenus pour les populations immigrées : une étude de cas en Colombie]. *Journal of Public & International Affairs*.
- Wagner, B. et C. Ferro (2020). [Data Protection for Social Protection: Key Issues for Low- and Middle-Income Countries](#) [Protection des données pour la protection sociale : problématiques clé pour les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire]. Berlin : Agence allemande de coopération internationale (GIZ).
- Wang, R. Y. et D.M. Strong (1996). [Beyond Accuracy: what data quality means to data consumers](#) [Au-delà de la précision : ce que la qualité des données signifie pour les consommatrice-eur-s de données], *Journal of Management Information Systems*, 12 (4), 5-33.
- WIEGO (2021). [La crise de la COVID-19 et l'économie informelle à Tiruppur, en Inde : impacts durables et programme de relance](#). Manchester : WIEGO.

À propos de WIEGO

Femmes dans l'Emploi Informel : Globalisation et Organisation (WIEGO, pour son sigle en anglais) est un réseau mondial consacré à promouvoir l'autonomisation des personnes travailleuses démunies – en particulier des femmes – dans l'économie informelle afin de garantir leurs moyens de subsistance. Nous considérons que toutes les personnes travailleuses doivent avoir les mêmes droits, opportunités économiques et protections, ainsi qu'être en mesure de s'exprimer sur un pied d'égalité. Pour favoriser le changement, WIEGO vise à améliorer les statistiques et élargir les connaissances sur l'économie informelle, à créer des réseaux et renforcer les capacités des organisations des travailleuses et travailleurs de l'informel et, en collaboration avec ces réseaux et organisations, à influencer les politiques locales, nationales et internationales. Visitez <http://www.wiego.org/fr>



Femmes dans l'Emploi Informel :
Globalisation et Organisation
